

AVIS À LA POPULATION
RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE
D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT
- COMMUNES DE AWANS et de CRISNEE -

Projet de catégorie B
(projet soumis à étude d'incidences sur l'environnement)

DEMANDEURS: Aspiravi, Vaarnewijkstraat 17, 8530 Harelbeke
Elicio, John Cordierlaan 9, 8400 Ostende,

OBJET: Demande de permis unique de classe 1 par les sociétés Aspiravi et Elicio en vue de la construction et de l'exploitation d'un parc de **8 éoliennes** d'une puissance unitaire maximale de 7 MW, sur le territoire de la commune de Awans et de Crisnée. Outre les deux communes mentionnées ci-avant, le projet concerne également les communes de Oreye, Fexhe-le-Haut-Clocher, Remicourt, Grâce-Hollogne, Juprelle, Ans et Donceel. Par ailleurs, ce projet est développé dans un contexte transfrontalier, les communes Flamandes suivantes seront aussi informées dans le cadre de la procédure : Tongeren, Herstappen, Heers et Borgloon.

Aspiravi et Elicio vous invitent à participer à la réunion d'information organisée
le 9 Janvier 2025 à 19h
à la Maison des villages, rue Noël Heine 3 à 4340 Awans.

Cette réunion d'information a pour objectif de :

1. permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
4. présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Conformément aux dispositions de l'article R.41-1 et suivants du Code de l'Environnement, l'étude d'incidences sur l'environnement sera réalisée par le bureau d'étude Sertius, Avenue Alexander Fleming 12, 1348 Louvain-la-Neuve. La vidéo de l'enregistrement de la réunion pourra être consultée sur le site internet suivant, jusqu'à 15 jours après la réunion : [www. windfarmelicio.info](http://www.windfarmelicio.info)

Toute personne intéressée peut participer à cette réunion. Dans un délai de **15 jours** à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, chacun peut émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet, ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit au Collège communal de Awans (Rue des Ecoles 4 – 4340 Awans) en y indiquant ses **nom et adresse**, ou par mail à l'adresse suivante : urb@awans.be et en envoyant une copie à Elicio, à l'attention de **Marie Descamps (Elicio)** au téléphone **0492 736551** ou par mail : Marie.Descamps@elicio.be